

JOURNAL OFFICIELPhilippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenand@mail.gf**DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 165
N° 49 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 17
no Tiunu 2016

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

NUMERO COMPLEMENTAIRE
*au JOPF n° 49 du 17 Juin 2016***SOMMAIRE****PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES****Pages**

rrêté n° 738 CM du 16 juin 2016 portant nomination de Mme Vaiani Garbutt en qualité de directrice générale de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Office polynésien de l'habitat"	6684
rrêté n° 739 CM du 16 juin 2016 portant nomination de M. Charles Taputuarai, directeur des affaires maritimes polynésiennes par intérim pendant le congé annuel de Mlle Catherine Rocheteau	6684
rrêté n° 741 CM du 16 juin 2016 portant modification de l'arrêté n° 301 CM du 18 mars 2015 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société en actions simplifiées Aéroport de Tahiti	6685
rrêté n° 742 CM du 16 juin 2016 portant modification de l'arrêté n° 1540 CM du 5 novembre 2014 modifié portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Air Tahiti Nui (SEM ATN)	6685
rrêté n° 743 CM du 16 juin 2016 portant répartition de crédits de paiement n° 6-2016 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016	6686
rrêté n° 744 CM du 16 juin 2016 portant répartition de crédits de paiement n° 3-2016 du compte d'aide aux victimes de calamités (CAVC) pour l'exercice 2016	6690

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 738 CM du 16 juin 2016 portant nomination de Mme Vaiani Garbutt en qualité de directrice générale de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Office polynésien de l'habitat".

NOR : OPH1600390AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 79-22 APF du 1er février 1979 relative à l'Office polynésien de l'habitat ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000 relatif à l'organisation, au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat" ;

Vu la lettre n° 3061 PR du 9 mai 2016 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'avis favorable n° 67-2016 CCBF du 17 mai 2016 de la commission de contrôle budgétaire et financière de l'assemblée de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 juin 2016,

Arrête :

Article 1er.— Mme Vaiani Garbutt est nommée en qualité de directrice générale de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Office polynésien de l'habitat" à compter de la date de publication au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Art. 2.— L'arrêté n° 243 CM du 9 mars 2016 portant nomination de Mme Vaiani Garbutt en qualité de directrice par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Office polynésien de l'habitat" est abrogé à compter de la même date.

Art. 3.— Le ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 juin 2016.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du logement
et de la rénovation urbaine,
de la politique de la ville,
des affaires foncières et du domaine,
Tearii ALPHA.*

ARRETE n° 739 CM du 16 juin 2016 portant nomination de M. Charles Taputuarai, directeur des affaires maritimes polynésiennes par intérim pendant le congé annuel de Mlle Catherine Rocheteau.

NOR : DAM162072AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, et des transports intérieurs,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mlle Catherine Rocheteau en qualité de directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Vu la décision de congé annuel n° 342 du 2 février 2016 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 juin 2016,

Arrête :

Article 1er.— M. Charles Taputuarai, ANFA de catégorie 1, échelon 9, est nommé en qualité de directeur des affaires maritimes polynésiennes par intérim pendant le congé annuel de Mlle Catherine Rocheteau, du 20 juin au 17 juillet 2016 inclus.

Art. 2.— Le ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, et des transports intérieurs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 juin 2016.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'équipement,
de l'aménagement et de l'urbanisme,
et des transports intérieurs,*
Albert SOLIA.

ARRETE n° 741 CM du 16 juin 2016 portant modification de l'arrêté n° 301 CM du 18 mars 2015 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société en actions simplifiées Aéroport de Tahiti.

NOR : ADT1600378AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code du commerce ;

Vu la lettre n° 3101 PR du 10 mai 2016 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 10 mai 2016 ;

Vu l'avis n° 61-2016 CCBF/APF du 17 mai 2016 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 juin 2016,

Arrête :

Article 1er.— L'article 1er de l'arrêté n° 301 CM du 18 mars 2015 est rédigé comme suit : "Sont désignés représentants de la Polynésie française au sein de la société en actions simplifiées Aéroport de Tahiti pour siéger au conseil d'administration :

- M. Jean-Christophe Bouissou ;
- M. Teva Rohfritsch ;
- M. Albert Solia".

Art. 2.— Le ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 juin 2016.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

ARRETE n° 742 CM du 16 juin 2016 portant modification de l'arrêté n° 1540 CM du 5 novembre 2014 modifié portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Air Tahiti Nui (SEM ATN).

NOR : ATN1600377AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code du commerce ;

Vu la loi n° 83-397 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu la délibération n° 96-159 APF du 12 décembre 1996 modifiée portant participation de la Polynésie française au capital social de la société anonyme Air Tahiti Nui ;

Vu la délibération n° 2000-38 APF du 30 mars 2000 fixant les statuts types des sociétés d'économie mixte locales associant la Polynésie française ou ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2000-148 APF du 30 août 2001 autorisant la modification des statuts de la société Air Tahiti Nui en société d'économie mixte locale Air Tahiti Nui (SEM ATN) ;

Vu la lettre n° 3102 PR du 10 mai 2016 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 10 mai 2016 ;

Vu l'avis n° 62-2016 CCBF/APF du 17 mai 2016 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 juin 2016,

Arrête :

Article 1er.— L'article 2 de l'arrêté n° 1540 CM du 5 novembre 2014 est modifié comme suit :

"Au lieu de : Mme Teura Iriti ;
Lire : M. Marcel Tuihani".

Art. 2.— Le ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 juin 2016.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

ARRETE n° 743 CM du 16 juin 2016 portant répartition de crédits de paiement n° 6-2016 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016.

NOR : DBF1620642AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances et des énergies,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2015-99 APF du 10 décembre 2015 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 ;

Vu l'arrêté n° 3 CM du 6 janvier 2016 portant répartition de crédits de paiement n° 1 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 ;

Vu l'arrêté n° 148 CM du 18 février 2016 portant répartition de crédits de paiement n° 2 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 ;

Vu l'arrêté n° 246 CM du 9 mars 2016 portant répartition de crédits de paiement n° 3 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 ;

Vu l'arrêté n° 346 CM du 6 avril 2016 portant répartition de crédits de paiement n° 4 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 ;

Vu l'arrêté 587 CM du 11 mai 2016 portant répartition de crédits de paiement n° 5 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 juin 2016,

Arrête :

Article 1er.— La répartition prévisionnelle n° 6-2016 des crédits de paiement du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 est déterminée selon les annexes 1 et 2 ci-jointes.

Art. 2.— Le vice-président, ministre du budget, des finances et des énergies est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 juin 2016.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 06-2016

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat
MEI	905	90503	60.2013	Consolidation et pérennisation de l'outil CTA	875 907	875 907	-
MEI	905	90504	341.2015	Centre de réception et de grossissement d'huîtres perlières issues d'écloseries en Polynésie française	2 809 749	2 809 749	-
MEI	905	90503	69.2016	Aides aux professionnels secteur aquacole - 2016	1 933 842	1 933 842	-
	Total 905						
MET	914	91401	145.2006	Grosses réparations Ponts Papenoo (3IF 2011)	142 109	142 109	-
MET	914	91402	107.2008	Réalisation de la darse à Anaa (3IF 2012)	1 140 245	1 140 245	-
MET	914	91402	125.2008	Marina de Faaite (3IF 2012)	1 638 008	1 638 008	-
MET	914	91402	96.2012	Déroctage du chenal d'accès au port de Mataura (3IF 2012)	7 082 862	477 910	6 604 952
MET	914	91401	160.2013	Réfection des 3 voies de Erima à Radisson (3IF 2013)	20 528 158	5 994 949	14 533 209
MET	914	91401	162.2013	Sécurisation des piétons sur la RDO (3IF 2013)	16 748 107	4 891 040	11 857 067
MET	914	91401	184.2014	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances - 2014 (3IF 2014)	911 127	-	911 127
MET	914	91401	185.2014	Aménagement et travaux divers réseau routier Tahiti - 2014 (3IF 2014)	4 391 836	1 282 572	3 109 264
MET	914	91401	189.2014	Aménagement carrefour de Taina - RT1 PK 9 (3IF 2014)	662 520	193 479	469 041
MET	914	91401	195.2014	Aménagement échangeur de St Hilaire (3IF 2014)	25 043 495	7 313 587	17 729 908
MET	914	91402	240.2014	Réhabilitation de la marina de Maupiti (3IF 2014)	375 765	109 737	266 028
MET	914	91402	242.2014	Aménagement d'une cale de mise à l'eau à la marina de Takaroa (3IF 2014)	583 201	170 315	412 886
MET	914	91401	251.2014	Aménagement et revêtements routiers du front de mer du bas de la RDO au giratoire Jacques Chirac (3IF 2014)	4 898 550	1 430 550	3 468 000

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 06-2016

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat
MET	914	91403	295.2014	Protection des berges de la rivière Puihi - Papenoo (3IF 2014)	- 1 666 658	- 486 723	- 1 179 935
MET	914	91403	298.2014	Protection du littoral de Faaripo - tranche 2 (3IF 2014)	- 42	- 42	-
MET	914	91401	160.2015	Aménagement du carrefour giratoire du collège de Mahina et des carrefours de la RT2 de la commune de Mahina (3IF	71 778 494	20 961 861	50 816 633
MET	914	91401	166.2015	Travaux de sécurisation des emprises routières talus PK 21.5 Hitiaa (3IF 2015)	16 711 318	4 880 296	11 831 022
MET	914	91401	198.2015	Travaux d'aménagement de la rue Bernière (Pirae) - Tranche 1 (3IF 2015)	- 40 000 000	- 11 681 416	- 28 318 584
MET	914	91402	242.2015	Réhabilitation débarcadères de Vaitoare et Motutiari - Tahaa - Etudes (3IF 2015)	5 500 000	1 606 195	3 893 805
MET	914	91401	351.2015	Reconstruction d'un dalot au pk 27.7 à Hitia'a O Te Ra (3IF 2015)	1 817 059	530 646	1 286 413
MET	914	91401	354.2015	Travaux de rectification de virages cote est PK 31 et acquisitions foncières PK 31 et 33 (3IF 2015)	- 50 000 000	- 14 601 770	- 35 398 230
MET	914	91401	355.2015	Sécurisation des talus en amont de la RT2 PK 13.7 à 14.1 - Tahiti (3IF 2016)	20 058 760	5 857 868	14 200 892
MET	914	91401	356.2015	Sécurisation du talus en amont de la RT4 au PK 8.3 - Tahiti (3IF 2015)	- 3 614 386	- 1 055 529	- 2 558 857
MET	914	91401	364.2015	Réaménagement du carrefour du Pacifique (3IF 2015)	9 544 159	2 787 232	6 756 927
MET	914	91403	373.2015	Travaux d'enrochement prioritaires sur les rivières de Tahiti - tranche 1 (3IF 2015)	20 000 000	5 840 708	14 159 292
MET	914	91401	122.2016	Construction d'une route bétonnée à Niau (3IF 2016)	19 000 000	5 548 673	13 451 327
MET	914	91401	125.2016	Acquisitions d'engins de chantier et de véhicules poids lourds DEQ - 2016	- 150 000	- 150 000	-
MET	914	91401	140.2016	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances - 2016 (3IF 2016)	- 26 800 724	- 7 826 760	- 18 973 964
MET	914	91401	143.2016	Aménagement et travaux réseau routier divers Tahiti - 2016 (3IF 2016)	38 668 662	11 292 618	27 376 044
MET	914	91401	154.2016	Assainissement routier sur RT1, RT2, RT3 et RT4 Tahiti - 2016 (3IF 2016)	- 35 000 000	- 10 221 239	- 24 778 761

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 06-2016

17 juin 2016

JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

6689

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat
MET	914	91402	175.2016	Etudes pour l'aménagement portuaire de la pointe Tehoro - Teva I Uta - Tahiti (3IF 2016)	2 635 150	769 557	1 865 593
MET	914	91402	186.2016	Aménagements et travaux divers - ouvrages maritimes IDV - 2016	150 000	150 000	-
MET	914	91402	189.2016	Aérodrome de Hiva Oa - Drainage, nivellement et renforcement de la bande aménagée (3IF 2016)	- 74 417 511	- 21 732 548	- 52 684 963
MET	914	91403	212.2016	Travaux d'enrochement prioritaires sur les rivières de Tahiti - tranche 2 (3IF 2016)	16 666 658	4 867 254	11 799 404
MET	914	91401	193.2014	Etudes aménagement du carrefour de Tipaerui (3IF 2014)	1 709 944	499 364	1 210 580
MET	914	91401	164.2015	Aménagement boulevard Pomare, du giratoire Jacques Chirac au giratoire de la base marine - Tranche 1 (3IF 2016)	- 1 709 944	- 499 364	- 1 210 580
	Total 914				115 260	177 266	292 526
MET	915	91502	277.2015	Acquisition de matériels navires FA - 2015	1 980	1 980	-
MET	915	91502	215.2016	Acquisition de matériels techniques - flottille administrative - 2016	368 060	368 060	-
MET	915	91502	216.2016	Grosses réparations du navire Tahiti Nui 8	- 370 040	- 370 040	-
	Total 915						
MLV	916	91603	256.2013	Rénovation immeuble Juventin	- 897 736	- 897 736	-
MLV	916	91603	289.2015	Acquisitions immobilières d'opportunité - 2015	- 377 211	- 377 211	-
MLV	916	91602	222.2016	Travaux sur biens du domaine public du Pays - 2016	1 274 947	1 274 947	-
	Total 916						
	Total général				115 260	177 266	292 526

Annexe 2 - Arrêté de répartition n° 06-2016

MIN	905	914	915	916	Total général
MET	-				
MLV				-	
MET		115 260	-		115 260
Total général		115 260	-		115 260

ARRETE n° 744 CM du 16 juin 2016 portant répartition de crédits de paiement n° 3-2016 du compte d'aide aux victimes de calamités (CAVC) pour l'exercice 2016.

NOR : DBF1620643AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances et des énergies,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2015-100 APF du 10 décembre 2015 modifiée approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2016 ;

Vu l'arrêté n° 4 CM du 6 janvier 2016 portant répartition n° 1-2016 du compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC) pour l'exercice 2016 ;

Vu l'arrêté n° 222 CM du 2 mars 2016 portant répartition n° 2-2016 du compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC) pour l'exercice 2016 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 juin 2016,

Arrête :

Article 1er. — La répartition prévisionnelle n° 3-2016 des crédits de paiement du budget d'investissement du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 2016 est déterminée selon les annexes ci-jointes.

Art. 2. — Le vice-président, ministre du budget, des finances et des énergies est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 juin 2016.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 03-2016

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA
MET	916	91604	7.2015	Subvention OPH - AAHI (intempéries de décembre 2015)	- 21 372 250	- 21 372 250
MET	916	91604	9.2016	Aménagement d'accès et de viabilisation de parcelles domaniales (intempéries de décembre 2015)	21 372 250	21 372 250
	916					
	Total					

Annexe 2 - Arrêté de répartition n° 03-2016

MIN	916	Total
MET	-	-
Total		